

› Articles – Artikelen

- **M. Carmen ENCINAS REGUERO**, *Ξίφος γ δόρυ* en la tragedia y la epica griegas 1
- **Dimitri KASPRZYK**, Belles-Lettres et science des rêves : les citations dans l'*Onirocriticon* d'Artémidore 17
- **Corinne JOUANNO**, Des Gymnosophistes aux Réchabites : une utopie antique et sa christianisation 53
- **Denise DEMETRIOU**, Pistiros and a North Aegean Trade Network 77
- **Michel FEDERSPIEL**, Sur l'élocution de l'ecthèse dans la géométrie grecque classique 95
- **Cécile NISSEN**, *Ἱατρῆιον* et *ἐργαστήριον*, les noms des lieux d'exercice des médecins privés dans le monde grec 117
- **Marc DOMINICY**, L'épigramme III, 22 de Propertius. Propositions pour une nouvelle édition critique 137
- **Joseph DENOZ**, *Vxor* cher Plinius le Jeune 163
- **Michael B. CHARLES and Eva ANAGNOSTOU-LAOUTIDES**, The Sexual Hypocrisy of Domitian : Suet., *Dom.* 8, 3 173
- **Rosa M^a MARINA SÁEZ**, *Virtutes et uitia dictionis*, selección léxica y su condicionamiento métrico en el *Comentario a Virgilio* de Servio 189
- **Françoise ALLÉ**, Travail et identité professionnelle. Analyse lexicographique des termes relatifs aux métiers du parfum dans l'Occident romain 199
- **David COLLING**, Les soldats belges dans la Ville de Rome à l'époque impériale 213
- **Caroline HUBY**, De l'empereur tropaeophore à l'empereur staurophore, du vaincu au *scabellum* : étude d'un mode de représentation de la victoire dans l'art monétaire romain 241

› Mélanges – Varia – Miscellanea

- **Demetrios STAMATIS**, *Νεοστασίη μύθων* (A.Rh. Arg. III, 76): The adventure of a sound mss reading 255
- **Eugenio AMATO**, Note esegetico-testuali a Dione di Prusa II: *Su Omero e Socrate* (or. LV) 263
- **Thomas GÄRTNER**, Wird Lukios im Eselsroman ein zweites Mal verhext? 275
- **Guillaume FLAMERIE DE LA LACHAPPELLE**, Sénèque et le problème philosophique de la victoire 287
- **Olivier DEVILLERS**, Gladiateurs et jeux du cirque dans les œuvres historiques de Tacite 297

› Chroniques – Kronieken – Chronicles

- **Francisco AURA JORRO**, Un nouveau manuel de Mycénien 309
- **Georges RAEPSAET**, Économie antique et États. Tendances actuelles de la recherche 325

› Comptes rendus – Recensies – Book reviews 347

› Résumés – Samenvattingen – Abstracts 821

- **Table des matières - Inhoudstafel - Table of Contents 829**

L'ANTIQUITÉ CLASSIQUE

*Revue publiée avec l'appui de la Fondation Universitaire
Tijdschrift uitgegeven met de steun van de Universitaire Stichting*

*Revue publiée avec l'aide financière du
Fonds de la Recherche scientifique - FNRS*

Ἱατρεῖον et ἐργαστήριον, les noms des lieux d'exercice des médecins privés dans le monde grec

Introduction

Malgré le développement croissant des recherches sur l'histoire de la médecine antique, l'organisation des soins de santé dans le monde grec demeure un point relativement obscur. Si la question du statut des médecins publics, c'est-à-dire des médecins engagés et rétribués par une cité, afin d'assurer aux habitants la présence d'un praticien compétent, a suscité l'intérêt de nombreux chercheurs¹, la pratique quotidienne de l'art médical reste assez mal connue. Nous savons que les médecins antiques, lorsqu'ils n'étaient pas des praticiens itinérants – offrant leur assistance de cité en cité, dans des régions rurales souvent faiblement peuplées – pouvaient s'installer dans une ville, où ils disposaient d'un local professionnel généralement désigné par le mot grec Ἱατρεῖον².

Or, un rapide survol des traductions de ce terme proposées par les Modernes suffit à témoigner de la confusion qui prédomine actuellement à ce propos. Selon les auteurs, Ἱατρεῖον sera traduit par officine, clinique, dispensaire, maison de santé ou de médecin, cabinet médical ou de consultation, hôpital, infirmerie, ou même pharmacie. À la seule lecture de cette liste, certaines traductions paraissent plutôt inappropriées. Le mot hôpital, par exemple, est tout à fait anachronique, puisque les premiers hôpitaux, au sens moderne du terme – c'est-à-dire des établissements publics, payants ou gratuits, qui reçoivent ou traitent pendant un temps limité les malades, les blessés et les femmes en couches (*Petit Robert*) – ont seulement été fondés, sous l'influence du christianisme, dans les dernières décennies du IV^e s. ap. J.-C.³ Le but de cet article est

¹ Voir, par exemple, les études de R. POHL, *De graecorum medicis publicis*, Berlin, 1905 ; L. COHN-HAFT, *The Public Physicians of Ancient Greece*, Northampton, 1956 ; V. NUTTON, « Archiatri and the Medical Profession in Antiquity », *PBSR* 45 (1977), p. 191-228 ; H.W. PLEKET, « The Social Status of Physicians in the Graeco-Roman World », in Ph.J. VAN DER EIJK *et al.* (éds), *Ancient Medicine in its socio-cultural Context (Congress held at Leiden University, 13-15 april 1992)*, vol. I, Amsterdam/Atlanta, 1995, p. 27-34 ; N. MASSAR, *Soigner et servir. Histoire sociale et culturelle de la médecine grecque à l'époque hellénistique*, Paris, 2005.

² PLATON, *Lois* IV, 720c.

³ Pour la naissance de l'hôpital : A. PHILIPSBORN, « Der Fortschritt in der Entwicklung des byzantinischen Krankenhauswesens », *ByzZ* 54 (1961), p. 338-365 ; D. JETTER, *Geschichte des Hospitals*, Wiesbaden, 1966 (*Sudhoffs Archiv, Beihefte*, 5, 1) ; G. HARIG, « Zum Problem 'Krankenhaus' in der Antike », *Klio* 53 (1971), p. 179-195 ; V. NUTTON, « From Galen to Alexander, Aspects of Medicine and Medical Practice in Late Antiquity », *DOP* 38 (1984), p. 9-10 ; P. VAN MINNEN, « Medical Care in Late Antiquity », in VAN DER EIJK *et al.*, *o.c.* (n. 1), p. 153-169 ; V. NUTTON, *s.v.* « Krankenhaus », *Neue Pauly* VI (1999), col. 789-793.

de donner une définition la plus exacte possible du terme *ιατρειον*, et surtout de préciser le fonctionnement de l'établissement qu'il désigne. Comment était organisé l'*ιατρειον* ? Qui le fréquentait et dans quelles circonstances ? Quels services y proposait le médecin ?

Afin de répondre à ces questions, nous examinerons successivement les documents papyrologiques, épigraphiques et littéraires dans lesquels apparaît le mot *ιατρειον*. Notre enquête se fondera exclusivement sur des sources grecques, datées entre la fin du V^e s. av. J.-C., avec plusieurs traités de la *Collection hippocratique*, et le II^e s. ap. J.-C., avec des auteurs de langue grecque, souvent originaires des régions orientales de l'Empire romain, tels Épictète et Appien⁴. Enfin, nous nous intéresserons à un second terme grec, à savoir le substantif *εργαστηριον*, bien connu dans le domaine économique, mais dont nous voudrions mettre en évidence certaines utilisations dans un contexte médical, avec un sens voisin de celui d'*ιατρειον*.

Description et définition de l'*ιατρειον*

L'étymologie du substantif neutre *ιατρειον*, ou *ιητρειον* en ionien, est bien établie : ce mot appartient au groupe des termes à connotation médicale, formés sur le verbe *ιαομαι*, « soigner, guérir »⁵. En grec ancien, l'ajout du suffixe *-ειον* à un nom de métier (ici *ιατρος*) permet de désigner le lieu où s'exerce ce métier : l'*ιατρειον* est donc avant tout l'endroit où le médecin pratique son art. En outre, *ιατρειον* est aussi employé exceptionnellement avec le sens de « remède »⁶. Le pluriel *ιατρεια*, quant à lui, est fréquemment utilisé, comme synonyme de *ιατρα*, pour désigner, soit le salaire d'un médecin, ses honoraires, soit une offrande en remerciement à un dieu guérisseur⁷. Si nous ne prenons en compte que les occurrences de *ιατρειον* nommant le lieu d'activité du médecin, nous possédons un *corpus* réduit de quelque quinze textes, quatre papyrus et trois inscriptions. Plusieurs de ces documents fournissent cependant des renseignements essentiels quant au fonctionnement du *ιατρειον*, permettant de préciser son rôle au sein de l'organisation médicale grecque.

Les sources papyrologiques

Trois des quatre papyrus où apparaît le nom *ιατρειον* n'apportent guère d'informations⁸. L'un d'eux cependant, bien que de provenance inconnue, témoigne, au

⁴ Le philosophe stoïcien Épictète (c. 50-c. 130) provenait de la cité phrygienne d'Hiéropolis en Asie Mineure, tandis que l'historien Appien (c. 95-c. 165), auteur d'une *Histoire romaine* des origines à Trajan, était natif d'Alexandrie d'Égypte.

⁵ N. VAN BROCK, *Recherches sur le vocabulaire médical du grec ancien. Soins et guérison*, Paris, 1961, p. 65 ; LSJ, s.v. « *ιατρειον* », p. 816 ; P. CHANTRAINE, s.v. « *ιαομαι* », *DELG* (1999), p. 453.

⁶ ANDROMAQUE LE JEUNE, ap. GALIEN, *De comp. med. per gen.* V, 12 (XIII, 832 Kühn).

⁷ Cf. VAN BROCK, o.c. (n. 5), p. 69-72 ; LSJ, s.v. « *ιατρα*, *ιατρειον* », p. 816.

⁸ *B.G.U.* II, 647, l. 3 et 21 (Karani, nome arsinoïte, II^e s. ap. J.-C.) ; *P. Ross. Georg.* III, 2, l. 9 (provenance inconnue, III^e s. ap. J.-C.) ; *P. Oxy.* LXIV, 4441, col. IV, l. 8 (Oxyrhynque, IV^e s. ap. J.-C.). Cf. M. HIRT RAJ, *Médecins et malades de l'Égypte romaine. Étude socio-légale*

III^e s. ap. J.-C., d'un usage linguistique en lien direct avec notre propos. Il conserve le texte d'une lettre expédiée par le frère d'un médecin : un dénommé Sérénos informe sa mère que son frère Markos a beaucoup de soucis à cause de ses malades et de son *ιατρειον*. Il ajoute que Markos ne peut laisser ses patients et son cabinet pour la rejoindre, malgré la perte récente d'un proche⁹. Or, plutôt que de répéter le terme *ιατρειον* dans ce second membre de phrase, Sérénos a choisi un autre substantif, en l'occurrence *εργαστηριον*, utilisé comme un synonyme d'*ιατρειον*¹⁰.

Quant au quatrième document papyrologique¹¹, découvert à Oxyrhynque, il donne quelques précisions relatives aux édifices désignés de la sorte. À la fin du IV^e s. ap. J.-C., un certain Eudaimôn, peut-être médecin, écrit à sa mère, ses grands-mères ainsi qu'à une femme du nom de Kyra. Loin des siens et de sa maison, il demande à ses proches de lui faire parvenir plusieurs articles en rapport avec l'exercice de la médecine, notamment une trousse en bronze (*δελταριον*)¹², des ventouses ainsi que des collyres (*κολλυρια*)¹³. Or, la missive est adressée au *ιατρειον* : si le propriétaire de l'*ιατρειον* n'est pas nommé – s'agit-il d'Eudaimôn lui-même ou d'un membre de sa famille ? –, les proches d'Eudaimôn pouvaient très probablement y trouver les objets réclamés.

Les sources épigraphiques

Trois mentions seulement du terme *ιατρειον* ont été conservées dans des inscriptions¹⁴. Deux *ιατρεια* sont cités à Délos¹⁵, au II^e s. av. J.-C., dans les actes des

de la profession médicale et de ses praticiens du I^{er} au IV^e siècle ap. J.-C., Leyde/Boston, 2006, p. 114, 148-156, 159-160, 171, 335-338.

⁹ *P. Ross. Georg.* III, 2, l. 8-10.

¹⁰ Cf. HIRT RAJ, o.c. (n. 8), p. 156, 338.

¹¹ *P. Oxy.* LIX, 4001. Cf. HIRT RAJ, o.c. (n. 8), p. 159-160, 188-190.

¹² Sur l'emploi du mot *δελταριον* pour désigner un étui médical de type rectangulaire, muni de charnières et destiné à recevoir des instruments, voir M.H. MARGANNE, « Le médecin, la trousse et le livre dans le monde gréco-romain », *Papyrologica Lupiensia* 12 (2003), p. 124-125, 127.

¹³ Pour l'utilisation médicale du terme grec *kollyrion* avec le sens de médicament composé, solide et sec : *infra*, p. 9, n. 52.

¹⁴ Une quatrième occurrence épigraphique du terme *ιατρειον*, au sens de « lieu d'activité du médecin », a parfois été supposée dans une inscription de Iulis, sur l'île de Céos (cf. P. ROESCH, « Médecins publics dans les cités grecques à l'époque hellénistique », in *Archéologie et médecine. VI^e Rencontres internationales d'archéologie et d'histoire d'Antibes (23-24-25 octobre 1986)*, Juan-les-Pins, 1987, p. 63, 66). Mais l'expression *κατά τὸ ιατρειον*, « dans son cabinet », a été proposée par le premier éditeur afin de combler une lacune, à la ligne 21 de cette inscription du III^e s. av. J.-C., en l'honneur d'un médecin. Bien que séduisante, cette restitution demeure tout à fait hypothétique, raison pour laquelle nous n'en tenons pas compte ici. Cf. *IG XII 5*, 600 ; É. SAMAMA, *Les médecins dans le monde grec. Sources épigraphiques sur la naissance d'un corps médical*, Genève, 2003, p. 277-279, n° 162, en particulier n. 35.

¹⁵ *I. Délos* 1408 C, l. 5 ; 1416 B I, l. 69 ; *SEG* 35, 872. Cf. D. HENNIG, « Die ‚heiligen Häuser‘ von Delos », *Chiron* 15 (1985), p. 176.

fonctionnaires athéniens qui ont administré l'île à partir de 166 av. J.-C. Ces deux « maisons de médecin » sont signalées parmi les maisons sacrées de Délos, à savoir les bâtiments du domaine sacré qui étaient la propriété d'Apollon et qui étaient alors gérés, notamment mis en location, par des magistrats athéniens¹⁶. Deux de ces habitations avaient été occupées par des médecins, ce qui leur avait valu leur dénomination d'ἰατρεῖον. Ces deux témoignages ne procurent cependant aucun renseignement sur le rôle de semblables établissements médicaux.

En revanche, le troisième et dernier document épigraphique qui mentionne un ἰατρεῖον¹⁷, également daté du II^e s. av. J.-C., mais découvert à Cos, s'est révélé très instructif. Il s'agit d'un décret honorifique voté par le dème coaque d'Halasarna pour un médecin étranger¹⁸ du nom d'Onasandros, fils d'Onésimos. L'éloge public ainsi que le droit de participer aux cérémonies religieuses lui sont accordés en raison de ses compétences médicales et de son inlassable dévouement à l'égard des démotes. Long de cinquante-cinq lignes, le texte retrace en détail la carrière du médecin honoré : il a suivi sa formation auprès du praticien Antipater, alors médecin public du dème d'Halasarna ; puis de disciple, il est devenu l'assistant d'Antipater, dans le dème d'abord, dans la cité de Cos ensuite, où son maître avait été nommé médecin public. Enfin, Onasandros s'est installé comme ἰατρός indépendant à Cos : « il décida d'ouvrir un ἰατρεῖον à son propre compte et de proposer des consultations privées en ville »¹⁹. L'inscription précise que, même lorsqu'il s'est mis à son compte à Cos, l'ancien élève d'Antipater a continué d'être sollicité par des malades d'Halasarna, souvent gravement atteints. Ces derniers appréciaient son savoir médical, mais aussi son désintéressement : de fait, alors qu'il percevait des honoraires de ses autres patients, Onasandros n'a jamais exigé de salaire des démotes.

Cette inscription de Cos offre ainsi l'image concrète d'un ἰατρεῖον en activité : il s'agit d'un établissement médical fondé par un médecin dans une cité, un établissement dans lequel les malades reçoivent des soins contre rétribution en espèces, exception faite, dans le cas présent, des anciens patients du praticien. Le décret des démotes ne laisse planer aucun doute quant au statut de cet établissement médical : le médecin Onasandros, qui en a financé la construction et en est l'unique propriétaire, y exerce son art à titre privé (l. 24 : ἰδιωτεύειν). L'ἰατρεῖον se présente donc comme une

¹⁶ Cf. P. ROUSSEL, *Délos, colonie athénienne*, Paris, 1916, p. 126-164.

¹⁷ *Bull. ép.* 1948, 180 ; G. PUGLIESE CARRATELLI, « Il damos Coo di Isthmos », *ASAA* 41-42 (1963-1964), p. 156-157 ; ID., « Decreto del damos Coo di Halasarna in onore del medico Onasandros », *PP* 46 (1991), p. 135-140 ; *SEG* 41, 680 ; *Bull. ép.* 1992, 341 ; *Bull. ép.* 1993, 384 ; SAMAMA, *o.c.* (n. 14), p. 249-253, n° 137. Cf. S.M. SHERWIN-WHITE, *Ancient Cos*, Göttingen, 1978, p. 268-269 (n° 6), 272-274 ; J. BENEDEUM, « Inscriptions de Cos », in M.D. GRMEK (éd.), *Hippocratica. Actes du Colloque hippocratique de Paris (4-9 septembre 1978)*, Paris, 1980, p. 36, n. 2 ; J. JOUANA, *Hippocrate*, Paris, 1992, p. 524-526.

¹⁸ Le médecin célèbre est présenté comme un παροικός par le texte (l. 40-41), c'est-à-dire un étranger résidant dans une cité durant une période prolongée, et jouissant donc de certains droits, mais jamais de droits politiques tels la citoyenneté. Cf. *SEG* 41, 680, p. 231 ; *Bull. ép.* 1992, 341 ; SAMAMA, *o.c.* (n. 14), p. 252-253, n. 77.

¹⁹ *Ibid.*, n° 137 (l. 24-25 : κρινας δὲ καὶ καθ' ἑαυτὸν ἀνοῖξει ἰατρεῖον καὶ ἰδιωτεύειν κατὰ πόλιν) (trad. É. Samama, 2003).

structure modeste, qui ne peut aucunement être comparée à un hôpital ou à une clinique, pas plus d'ailleurs qu'à un dispensaire, dans lequel les malades auraient été soignés gratuitement. Il ne s'agit pas non plus d'un local du type infirmerie, dépendant d'une collectivité militaire, scolaire ou professionnelle. Quant aux appellations de pharmacie ou d'officine, elles se rapportent à un secteur précis de l'activité médicale, en l'occurrence la préparation, la conservation et la vente des médicaments ; elles paraissent donc trop réductrices, étant donné que, dans le cas d'Onasandros, la consultation préalable à la médication se déroule également dans l'ἰατρεῖον. Il semble, au vu de l'inscription coaque, que la traduction la plus appropriée du terme grec ἰατρεῖον est celle de « cabinet de consultation », c'est-à-dire un local professionnel privé où, en échange d'un salaire, un médecin reçoit ses patients, les examine et les soigne.

Le décret de Cos ne procure cependant aucun renseignement sur les maladies traitées par Onasandros dans son ἰατρεῖον ou sur les thérapeutiques qu'il préconisait. Il faut donc nous tourner maintenant vers les sources littéraires, afin de préciser de quelles affections souffraient les malades qui consultaient dans les ἰατρεῖα et quels actes médicaux y étaient posés par les praticiens. Nous pourrions ainsi vérifier la pertinence de l'identification de l'ἰατρεῖον des Anciens au cabinet de consultation des médecins.

Les sources littéraires

Parmi les sources littéraires disponibles, il convient d'établir une distinction entre les textes non médicaux et la littérature médicale. De fait, plusieurs auteurs dont le propos ne concerne pas directement la médecine, fournissent néanmoins des indications sur le lieu d'exercice du médecin dénommé ἰατρεῖον. Ainsi des philosophes comme Platon et Épictète, des orateurs comme Eschine, des historiens comme Xénophon et Appien ou encore des poètes comiques comme Antiphane mentionnent, à l'occasion, l'ἰατρεῖον d'un médecin et apportent l'une ou l'autre information relative à son fonctionnement.

Quant à la littérature médicale, peu d'auteurs, en définitive, nous renseignent sur l'ἰατρεῖον : quatre traités seulement du *Corpus hippocratique* mentionnent nommément ce terme²⁰. Deux de ces ouvrages, en l'occurrence le Κατ' ἰητροῦ (De

²⁰ Ces quatre ouvrages médicaux seront évoqués plus longuement par la suite ; il s'agit des traités intitulés *Épidémies*, *De l'officine du médecin*, *De l'usage des liquides* et *Du médecin*. – Les autres citations du terme ἰατρεῖον relevées chez des auteurs médicaux, notamment chez Galien, où elles sont extrêmement nombreuses, apparaissent lors de références au traité hippocratique Κατ' ἰητροῦ. Voir, par exemple, ÉROTIEN, *Vocum hipp. Collectio*, XXXVI, 15 (ed. J.G.F. Franz, 1780, 22-23) ; GALIEN, *In Hipp. Fract. comment., passim* (XVIII B, 318-628 K.) ; *In Hipp. Off. Med. comment., passim* (ed. M.C. Lyons, *CMG Suppl. Or.* I, 1963, 10-97 = XVIII B, 629-925 K.) ; ORIBASE, *Coll. med.*, XLVI, 1, 24 (ed. I. Raeder, *CMG* VI 2, 1, 1931, 200) et XLVIII, 69, 4 (ed. I. Raeder, *CMG* VI 2, 1, 1931, 291). Pour les commentaires galéniques au traité *De l'officine du médecin* : *infra*, n. 25.

l'officine du médecin) et le Περί ἰητροῦ (*Du médecin*)²¹, constituent toutefois des témoignages majeurs.

Le Κατ' ἰητροῦ, daté de la fin du V^e s. ou du début du IV^e s. av. J.-C., est entièrement consacré aux interventions médicales effectuées à l'intérieur de l'ἰατροεῖον, en particulier les bandages, auxquels sont réservés les chapitres 7 à 25. Les six premiers chapitres, pour leur part, renferment une série de recommandations générales concernant l'examen du malade, l'éclairage du local, la position du médecin et de ses aides, celle de la main qui opère et les instruments utilisés. Ce témoignage nous informe ainsi sur la disposition et l'organisation idéale d'un ἰατροεῖον à l'époque classique²².

Si le contenu de ce traité sera envisagé plus avant dans les pages suivantes, il convient de s'arrêter dès maintenant sur son titre et sa place dans la production littéraire des médecins antiques. De fait, le Κατ' ἰητροῦ, ou plus exactement le Περί τῶν κατὰ ἰητροῦ, comme le suggère Galien dans son commentaire à cet ouvrage²³, a connu une impressionnante postérité dans la littérature médicale antique²⁴. Avant les trois livres de commentaires du Pergaménien²⁵, l'opuscule hippocratique avait déjà été commenté par l'hérophiléen Baccheios de Tanagra, dans la seconde moitié du III^e s. av. J.-C.²⁶ Si ce commentaire n'est pas parvenu jusqu'à nous, quelques extraits du lexique hippocratique de Baccheios, concernant des mots du Κατ' ἰητροῦ, ont été conservés par différents auteurs²⁷. Du reste, ce traité hippocratique semble avoir inspiré d'autres auteurs médicaux : Dioclès de Caryste, Phylotimos ainsi que Mantias avaient eux aussi composé chacun un ouvrage sous le même titre. Bien que ces trois livres ne soient connus que par des sources indirectes, en particulier par l'intermédiaire de Galien²⁸, leur existence et leur datation démontrent l'intérêt suscité par

²¹ Sur le Κατ' ἰητροῦ (*De officina medici*), voir É. LITTRÉ (éd.), *Œuvres complètes d'Hippocrate*, t. III, Paris, J.B. Baillière, 1841, p. 262-337 ; JOUANNA, *o.c.* (n. 17), p. 552-553. – Sur le Περί ἰητροῦ (*De medico*), voir É. LITTRÉ (éd.), *Œuvres complètes d'Hippocrate*, t. IX, Paris, J.B. Baillière, 1861, p. 198-221 ; I.L. HEIBERG (éd.), *Hippocratis Opera*, Leipzig/Berlin, 1927 (CMG I 1), p. 20-24 ; JOUANNA, *o.c.* (n. 17), p. 549-550.

²² Cf. JOUANNA, *o.c.* (n. 17), p. 124-132.

²³ GAL., *In Hipp. Off. Med. comment. I, Praef.* (XVIII B, 629-630 K.).

²⁴ Au-delà de l'Antiquité, les nombreux manuscrits conservés témoignent du succès ininterrompu rencontré par le traité *De l'officine du médecin*. Cf. H.A. DIELS, *Die Handschriften der antiken Ärzte*, Berlin, 1905-1907 (Nachdruck, Leipzig, 1970), p. 11.

²⁵ GAL., *In Hipp. Off. Med. comment. I-III* (ed. M.C. Lyons, *CMG Suppl. Or. I*, 1963, 10-97 = XVIII B, 629-925 K.). Cf. D. MANETTI, A. ROSELLI, « Galeno commentatore di Ippocrate », *ANRW II 37.2* (1994), p. 1546-1547.

²⁶ GAL., *In Hipp. Off. Med. comment. I, Praef.* (XVIII B, 631-632 K.). – Sur le commentaire de Baccheios de Tanagra, voir H. VON STADEN, *Herophilus. The Art of Medicine in Early Alexandria*, Cambridge, 1989, p. 486 ; V. NUTTON, *s.v.* « Bakcheios I », *Neue Pauly II* (1997), col. 405-406.

²⁷ VON STADEN, *o.c.* (n. 26), p. 497 (Ba.32), 498 (Ba.44-45), 499 (Ba.60-61).

²⁸ GAL., *In Hipp. Off. Med. comment. I, Praef.* (XVIII B, 629-630 K.) ; I, 5 (XVIII B, 666 K.). – Le titre exact du traité de Mantias reste incertain en raison d'un emprunt galénique à Héras (*ap. GAL., De comp. med. per gen. IV, 14* [XIII, 751-752 K.]) ; plutôt que *De l'officine*

l'ouvrage hippocratique dans la sphère médicale. De Dioclès de Caryste, actif au IV^e s. av. J.-C. et donc peu de temps après Hippocrate, à Mantias, représentant de l'« école » hérophiléenne dans la seconde moitié du II^e s. av. J.-C., via Phylotimos, élève de Praxagoras de Cos, dans la première moitié du III^e s. av. J.-C., le Κατ' ἰητροῦ a continué d'être lu et d'inspirer des auteurs médicaux d'appartenances diverses, soucieux de proposer à leur tour un ouvrage relatif à l'organisation du lieu où exerce le médecin, au matériel qu'il renferme et aux interventions qui s'y déroulent.

Si le sujet du traité hippocratique et très probablement de ses héritiers est clairement établi, la traduction de son titre n'est pas évidente pour autant. Influencées par l'intitulé latin de l'ouvrage, en l'occurrence *De officina*, les éditions françaises ont privilégié et privilégient toujours l'appellation *De l'officine du médecin*²⁹. Comme le substantif latin, dérivé de *opus*, « travail » et *facere*, « faire », qui désigne d'abord « un atelier, une fabrique », puis dans un sens figuré, « une fabrique, une école », l'officine qualifie, dans un sens vieilli, « une boutique, un atelier », mais aussi « un endroit où l'on étudie, où l'on compose des ouvrages de science ». En français cependant, ce terme a connu un succès particulier dans le domaine pharmaceutique : l'officine désigne alors le « local où le pharmacien prépare, entrepose et vend les remèdes »³⁰. Il faut donc garder à l'esprit, face à la traduction commune *De l'officine du médecin*, l'inadéquation de cette dernière acception, trop réductrice, avec l'ἰατροεῖον des Anciens³¹. Notons d'ailleurs qu'en anglais, par exemple, la traduction la plus courante du titre grec correspond beaucoup mieux à l'intitulé hippocratique : *In the Surgery* signifie précisément *Dans le cabinet médical*.

Quant au Περί ἰητροῦ, destiné aux débutants, il évoque, dans les chapitres 2 à 9, les opérations exécutées dans l'ἰατροεῖον, puisque c'est là que le futur médecin commence à s'entraîner. Après quelques données générales sur l'orientation, l'éclairage et l'équipement de l'ἰατροεῖον, l'auteur traite des pansements et des bandages, des affusions d'eau, des incisions et des cautérisations, ainsi que de certains instruments médicaux, en l'occurrence les bistouris et les ventouses³². Bien qu'il ne soit entré que tardivement dans la *Collection hippocratique*, ce traité, daté de l'époque hellénistique ou du début de l'ère chrétienne, véhicule des idées, notamment une déontologie, similaires à celles des écrits de la période classique.

du médecin, peut-être était-il intitulé *Le pharmacopole dans l'officine du médecin*, à moins qu'il ne s'agisse de deux livres distincts ? Cf. VON STADEN, *o.c.* (n. 26), p. 516 et 517, n. 13. – Pour les mentions de l'ouvrage de Dioclès de Caryste : Ph.J. VAN DER EIJK, *Diocles of Carystus. A Collection of the Fragments with Translation and Commentary*, vol. I, Leyde/Boston/Cologne, 2000 (*Studies in Ancient Medicine*, 22), p. xxx, xxxiv, 260-263 ; vol. II, 2001 (*Studies in Ancient Medicine*, 23), p. 299-301.

²⁹ Voir, entre autres, É. LITTRÉ (éd.), *Œuvres complètes d'Hippocrate*, t. III, Paris, J.B. Baillière, 1841, p. 272-273 ; JOUANNA, *o.c.* (n. 17), p. 124-125.

³⁰ Cf. É. LITTRÉ, *s.v.* « Officine », *Dictionnaire de la langue française III* (1889), p. 808-809 ; *Trésor de la langue française informatisé*, *s.v.* « Officine », sur <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>.

³¹ *Supra*, p. 120.

³² HIPP., *Medic.*, 2-9 (IX, 206-217 Littré). – Les derniers chapitres du *De medico* sont consacrés aux ulcères et aux plaies (c. 10-12) ainsi qu'à la nécessité pour le médecin débutant d'accompagner des armées, afin de se familiariser avec les blessures de guerre (c. 14).

Nous fondant sur ces deux catégories de témoignages littéraires, médicaux ou non, nous tenterons de répondre ici à deux questions essentielles, afin de vérifier si l'ιατρειον antique peut être identifié à un cabinet médical : quelles étaient les maladies prises en charge par les médecins dans les ιατρεῖα et à quels traitements ceux-ci recouraient-ils pour y remédier ?

Les affections traitées dans les ιατρεῖα

Quelles étaient les maladies soignées dans les ιατρεῖα ? Deux extraits, tirés respectivement de Xénophon et d'Épictète, fournissent quelques éléments de réponse à cette question. Dans la première moitié du IV^e s. av. J.-C., Xénophon rapporte, dans ses *Helléniques*, un épisode de la guerre du Péloponnèse, qui s'est déroulé en 406 av. J.-C., à Chios, alors que l'armée spartiate y était cantonnée³³. Le général Étéonicos apprend qu'un complot a été fomenté par une partie des troupes et que les rebelles ont choisi, en signe de reconnaissance, de porter un brin de paille. Alors qu'il se promène dans la ville, Étéonicos croise un soldat porteur du brin de paille, qui sort d'un ιατρειον ; il le tue aussitôt, provoquant l'effroi des autres conspirateurs, qui abandonnent leur projet de révolte. Or Xénophon précise les raisons qui avaient amené cet homme à se rendre à l'ιατρειον : il était atteint d'ophtalmie (καὶ ἐντυχὼν τινὶ ὀφθαλμίωντι ἀνθρώπῳ ἀπιόντι ἐξ ιατρείου)³⁴. Certaines affections inflammatoires des yeux étaient donc soignées par les médecins dans leurs cabinets.

Cinq siècles plus tard, les *Entretiens* d'Épictète proposent une comparaison entre l'école de philosophie et l'ιατρειον³⁵ : « on ne doit pas, quand on sort, avoir joui, mais avoir souffert »³⁶. Le philosophe cite, à titre d'exemple, quatre affections qui peuvent amener un individu à fréquenter un ιατρειον, en l'occurrence une épaule démise, un abcès, une fistule ou des maux de tête. Qu'ils soient atteints par l'un ou l'autre de ces maux, tous les clients de l'ιατρειον attendent du praticien une action efficace, et non de belles paroles. Ils ne vont pas à l'ιατρειον pour entendre discourir le médecin et le combler d'éloges, mais pour être guéris, même s'il leur faut souffrir lors des soins. Cette idée de la douleur physique ressentie par les patients lors de leur traitement et encore plusieurs jours après, apparaît du reste déjà chez Platon, au IV^e s. av. J.-C. Le philosophe athénien souligne que les malades se rendent volontairement au ιατρειον, bien qu'ils sachent que les remèdes du médecin les laisseront dans un état de faiblesse et de souffrance difficilement supportable³⁷. Mais ils savent aussi que les traitements préconisés leur apporteront probablement la guérison, raison pour laquelle ils les endurent.

Ces quelques indications, recueillies dans des sources non médicales, suggèrent donc que le médecin traitait des maux variés dans son ιατρειον : il était consulté aussi bien pour des affections oculaires, que pour des maux de tête ou des

problèmes orthopédiques. Ce dernier type d'interventions est, d'ailleurs, longuement évoqué par l'ouvrage hippocratique *Κατ' ἰητροῦ*, lequel décrit, avec précision, les bandages posés par le praticien dans son ιατρειον, en cas de fracture, d'entorse ou de luxation³⁸. Le large éventail des maux soignés dans l'ιατρειον rappelle l'activité des médecins généralistes qui, dans leurs cabinets de consultation, peuvent être confrontés à n'importe quelle affection. Cependant, à la différence des médecins actuels qui peuvent, le cas échéant, diriger le patient vers une structure plus importante – hôpital ou clinique –, possédant des moyens plus efficaces pour le guérir ou du moins le prendre en charge, le médecin antique ne pouvait généralement compter que sur ses propres compétences et devait s'occuper de tous les malades dans son ιατρειον, pour autant qu'il accepte de les soigner³⁹.

Les traitements appliqués dans les ιατρεῖα

En lien avec les affections soignées se pose la question des moyens dont disposait le médecin dans son ιατρειον pour traiter les malades. Les ιατρεῖα étaient dotés de tout l'équipement nécessaire aux interventions médicales réalisées sur place. Le praticien avait notamment besoin de linges, soit pour nettoyer et soigner les plaies et les blessures⁴⁰, soit pour traiter les lésions osseuses et articulaires, à l'aide de bandages⁴¹. Il recourait aussi à divers types d'instruments métalliques en fer ou en bronze⁴² : les bistouris, par exemple, employés pour les opérations par incision, étaient soit effilés, soit larges, selon la partie du corps et l'abondance du flux de sang désiré⁴³. Un fragment du poète comique Antiphane, au IV^e s. av. J.-C., énumère une série d'autres instruments et récipients dont étaient équipés les ιατρεῖα, à savoir des cuvettes de lavage, des boîtes à onguent, des pots pour les préparations médicales, des ventouses et des pessaires⁴⁴. La propreté de l'ensemble du matériel, en particulier les éléments amenés à être en contact avec les parties du corps affectées, ne pouvait être négligée⁴⁵.

Quant à la disposition des instruments dans le ιατρειον, l'auteur du *Κατ' ἰητροῦ* précise qu'« ils doivent être placés de manière à ne pas gêner l'opérateur et à être saisis sans difficulté, à la portée de la main qui opère ». Il ajoute que « si c'est un aide qui les présente, il se tiendra prêt un peu d'avance, et il les donnera quand on le

³⁸ HIPPOCRATE, *Off.*, 7-25 (III, 290-337 L.).

³⁹ *Infra*, p. 127, n. 55.

⁴⁰ HIPPOCRATE, *Medic.*, 2-3 (IX, 208-209 L.).

⁴¹ ID., *Off.*, 7-25 (III, 290-337 L.) ; *Medic.*, 4 (IX, 208-211 L.).

⁴² ID., *Liqu.*, 1 (ed. R. Joly, CUF, 1972, 164 = ed. I.L. Heiberg, *CMG* I 1, 1927, 85 = VI, 118-119 L.) ; *Medic.*, 2 (IX, 208-209 L.) ; ANTIPHANE, *Traumatias*, 208 (PCG, II, 1991, 206).

⁴³ HIPPOCRATE, *Medic.*, 6 (IX, 210-213 L.).

⁴⁴ ANTIPHANE, *Traumatias*, 208 (PCG, II, 1991, 206). – Lorsqu'il évoque les opérations pratiquées dans l'ιατρειον, l'auteur du *De medico* évoque également le recours aux ventouses, dont il distingue deux catégories ; cf. HIPPOCRATE, *Medic.*, 7 (IX, 212-215 L.).

⁴⁵ ID., *Medic.*, 2-3 (IX, 208-209 L.).

³³ XÉNOPHON, *Hell.* II, 1, 1-4.

³⁴ *Ibid.*, II, 1, 3.

³⁵ ÉPICTÈTE, *Entretiens* III, 23, 30-32.

³⁶ *Ibid.*, III, 23, 30, l. 7-8 (trad. J. Souilhé, 1963).

³⁷ PLATON, *Lois* I, 646c.

lui ordonnera »⁴⁶. Les médecins ne travaillaient donc pas toujours seuls dans leurs *ιατρεῖα* ; ils pouvaient être entourés d'auxiliaires, qui les secondaient lors des opérations, en leur présentant les instruments et en maintenant les malades. De fait, lors des interventions, particulièrement lorsqu'elles étaient douloureuses ou complexes, il devait être difficile pour un praticien d'opérer seul. Les collaborateurs du médecin sont qualifiés par le traité hippocratique d'*ὑπηρέται*⁴⁷. Ce mot désigne généralement tout homme sous les ordres d'un autre, tout subordonné ; dans le domaine médical, il correspond à l'assistant d'un médecin, celui qui le seconde et, à l'occasion, exécute certaines interventions⁴⁸. Platon⁴⁹ affirme, en effet, que les assistants, *ὑπηρέται*, étaient appelés *ιατροί* comme leurs patrons ; pareille assimilation dans la terminologie suggère que ces auxiliaires pouvaient faire montre de certaines compétences médicales. Les *ὑπηρέται* étaient donc engagés par les médecins pour les épauler dans leurs *ιατρεῖα* ; de statut variable, esclaves ou hommes libres selon les cas⁵⁰, ces aides possédaient, outre la force physique nécessaire à certaines actions, comme la réduction d'une luxation ou l'immobilisation d'un malade, une forme d'instruction médicale et un certain savoir-faire⁵¹.

Hormis les *ὑπηρέται*, d'autres personnages pouvaient être présents aux côtés du médecin : ceux-ci étaient en formation, puisqu'il s'agissait de disciples (*μαθητής*), d'apprentis médecins, auxquels le maître transmettait son art. De fait, l'enseignement médical antique était essentiellement fondé sur l'apprentissage auprès d'un médecin reconnu ; un papyrus, daté de 215-213 av. J.-C. et découvert en Égypte, conserve le texte d'un contrat d'apprentissage de la médecine⁵² : un certain Philon est entré en apprentissage pour six ans, chez un dénommé Theiodotos, pour qu'il lui enseigne l'art médical. La formation d'un futur médecin se déroulait notamment dans le cabinet du maître, en l'assistant dans ses consultations, en observant, voire en reproduisant ses gestes. Composé au milieu du IV^e s. av. J.-C., le discours *Contre Timarque* d'Eschine confirme que le médecin propriétaire d'un *ιατρεῖον* pouvait accueillir des élèves dans son établissement. L'orateur athénien rappelle que, dans sa jeunesse, Timarque s'était installé dans l'*ιατρεῖον* d'un certain Euthydique, au Pirée, « sous prétexte d'étudier la médecine »⁵³.

Dans son *ιατρεῖον*, le médecin antique assurait donc des soins externes, bandages, pansements et affusions d'eau notamment⁵⁴, mais il pratiquait aussi, à l'aide

⁴⁶ ID., *Off.*, 5 (trad. É. Littré, t. III, 1841, p. 289).

⁴⁷ *Ibid.*, 2 (III, 274-277 L.).

⁴⁸ Sur le terme *ὑπηρέτης* et son emploi dans un contexte médical, voir SHERWIN-WHITE, *o.c.* (n. 17), p. 274 ; JOUANNA, *o.c.* (n. 17), p. 128-132 ; SAMAMA, *o.c.* (n. 14), p. 557-558, n. 8.

⁴⁹ PLATON, *Lois* IV, 720a.

⁵⁰ *Ibid.*, 720a-b.

⁵¹ HIPPOCRATE, *Art.*, 70 (IV, 290, 293 L.) ; 76 (IV, 306-307 L.).

⁵² *P. Heid.* 226.

⁵³ ESCHINE, *Contre Timarque*, 40 (trad. V. Martin, G. de Budé, 1927).

⁵⁴ Les divers soins externes pratiqués dans l'*ιατρεῖον* sont décrits dans les traités hippocratiques *De officina medici* et *De medico* : HIPPOCRATE, *Off.*, 7-25 (III, 290-337 L.) ; *Medic.*, 3-4 (IX, 208-211 L.).

d'instruments, certaines opérations chirurgicales, en particulier par incision et cautérisation⁵⁵. En outre, les médecins antiques pouvaient également soigner leurs patients au moyen de médicaments, qu'ils leur prescrivait lors de leur visite à l'*ιατρεῖον*. Mais les praticiens de l'Antiquité ne se contentaient pas d'indiquer aux malades les remèdes appropriés à leurs maux, ils les leur fournissaient directement. De fait, ils conservaient généralement, dans leur cabinet, des médicaments qu'ils distribuaient à leurs patients. Plusieurs auteurs attestent la présence, dans les *ιατρεῖα*, de *φάρμακα*, au sens de remèdes médicaux. Épictète, par exemple, dans un passage où il cherche à démontrer que la philosophie suppose une vocation et une préparation, propose, au début du II^e s. ap. J.-C., une comparaison avec l'exercice de la médecine : le premier venu ne peut s'instituer médecin et ouvrir un *ιατρεῖον*, sans formation préalable, avec pour seul bagage des remèdes (*φάρμακα*), notamment des collyres (*κολλύρια*)⁵⁶. Il ne suffit pas de posséder des médicaments dans son *ιατρεῖον*, encore faut-il connaître leur indication, afin de les prescrire à bon escient, d'autant que certains produits peuvent être dangereux et même mortels, s'ils sont pris en trop grande quantité ou par des malades qui n'en ont pas besoin.

Appien donne, du reste, au II^e s. ap. J.-C., un exemple concret de la nocivité potentielle des substances conservées par les médecins dans leurs *ιατρεῖα*. L'historien grec rapporte un épisode tragique de la guerre civile qui a opposé César et Pompée, en 49-48 av. J.-C.⁵⁷ : vingt notables de la petite cité thessalienne de Gomphi choisissent de se donner la mort, lorsque les troupes de César s'emparent de la ville. Leurs corps sont retrouvés dans un *ιατρεῖον*, sans aucune blessure apparente, mais avec des coupes à leurs côtés. Ils sont allongés sur le sol, à l'exception de l'un d'entre eux, assis, très probablement le médecin et, précise Appien, « c'est sans doute lui qui leur avait procuré le poison (τὸ φάρμακον) »⁵⁸. Ainsi, en temps de guerre, le médecin propriétaire de l'*ιατρεῖον* de Gomphi avait détourné de leur utilisation médicale certaines substances qu'il conservait dans son cabinet. Il les avait employées pour leurs propriétés toxiques, fournissant, à plusieurs de ses concitoyens ainsi qu'à lui-même, un redoutable poison. Il s'agissait, dans le récit d'Appien, de substances administrées sous forme liquide, puisque le poison avait été distribué dans des coupes à boire, découvertes auprès des cadavres. Un extrait de Platon fait également référence à des médicaments pris sous forme de boisson : le philosophe athénien affirme que les malades se rendaient à l'*ιατρεῖον* ἐπὶ φαρμακοποσίᾳ⁵⁹ ; or le composé *φαρμακοποσία* désigne précisément l'action de boire un remède. Il ne fait cependant aucun doute que d'autres préparations médicales se présentaient sous forme solide, ainsi divers onguents contenus dans des boîtes (*ἐξάλειπτρον*) mentionnées par Antiphane⁶⁰, ou

⁵⁵ *Ibid.*, 5 (IX, 210-211 L.).

⁵⁶ ÉPICTÈTE, *Entretiens* III, 21, 20-22. – Pour la signification médicale du terme grec *kollyrion* : *infra*, n. 62.

⁵⁷ APPIEN, *Histoire romaine. Les guerres civiles* II, 10, 64.

⁵⁸ *Ibid.*, l. 29-30 (trad. J.I. Combes-Dounous, 1994).

⁵⁹ PLATON, *Lois* I, 646c.

⁶⁰ ANTIPHANE, *Traumatias*, 208 (PCG, II, 1991, 206).

encore des *κολλύρια* déjà évoqués chez Épictète⁶¹. Rappelons que les *kollyria* des médecins grecs ne sont pas exactement équivalents aux collyres actuels⁶², puisqu'ils se présentent sous la forme de médicaments composés, solides et secs, et sont utilisés, éventuellement mélangés à un liquide, pour traiter non seulement les maux d'yeux, mais aussi diverses autres affections.

Les médecins antiques possédaient donc, dans leurs *ιατρεία*, une série de remèdes que leurs connaissances médicales leur permettaient de donner avec succès à leurs patients. Or, ces médicaments devaient parfois être entreposés pour une durée plus ou moins longue dans l'*ιατρείον*. De fait, au IV^e s. av. J.-C., l'auteur du traité hippocratique *De l'usage des liquides* rappelle, au début de son ouvrage, que l'eau potable est la plus utilisée, dans l'*ιατρείον*, « pour la plupart des médicaments à conserver » (*φαρμάκοισι τοῖσι πλείστοισι παλαιουμένοισι*)⁶³. Les médecins détenaient donc probablement, dans leurs *ιατρεία*, des réserves de certaines substances qu'il ne leur était pas facile de se procurer, en raison de leur provenance lointaine, de leur rareté ou de leur prix. Galien, par exemple, conservait, dans un dépôt situé sur la Voie Sacrée, près du Palatin, non seulement un grand nombre de livres, mais aussi des collections de médicaments et des échantillons de diverses substances. Manuscrits et remèdes disparurent toutefois lors du grand incendie qui ravagea le Temple de la Paix et les grandes bibliothèques du Palatin en 192 ap. J.-C.⁶⁴ Si le Pergaménien disposait d'un local indépendant de sa résidence personnelle, lui servant d'entrepôt notamment pour ses réserves de médicaments, il est vraisemblable que la plupart de ses collègues n'avaient d'autre endroit que leur cabinet de consultation pour y stocker leurs médicaments.

Les sources littéraires confirment ainsi le rôle du *ιατρείον* en tant que cabinet médical, suggéré par l'inscription d'Onasandros à Cos : le praticien établi à son compte, y recevait les patients, les examinait et les soignait, soit en pratiquant sur

⁶¹ ÉPICTÈTE, *Entretiens* III, 21, 21. Sur ce passage : *supra*, p. 127.

⁶² Sur les médicaments composés, solides et secs, appelés *kollyria*, par les Anciens, voir D. GOUREVITCH, « Collyres romains inscrits », *HSMed* 32/4 (1998), p. 365-372 ; EAD., « Pilules romaines. Noms et réalités », in Ch. M. TERNES (éd.), *La thérapeutique dans l'Antiquité. Pourquoi, jusqu'où ? Actes des huitièmes rencontres scientifiques de Luxembourg (Luxembourg, 3-4 mars 1997)*, Luxembourg, 1999, p. 40-60 ; D. GOUREVITCH, « Fabriquer un médicament composé, solide et compact, dur et sec : formulaire et réalités », in Fr. GAIDE, Fr. BIVILLE (éds), *Manus medica. Actions et gestes de l'officiant dans les textes médicaux latins. Questions de thérapeutique et de lexique. Actes du Colloque tenu à l'Université Lumière-Lyon II (18-19 septembre 2001)*, Aix-en-Provence, 2003, p. 49-68.

⁶³ HIPPOCRATE, *Liqu.*, 1 (éd. R. Joly, CUF, 1972, 164 = éd. I.L. Heiberg, *CMG* I 1, 1927, 85 = VI, 118-119 L.) (trad. R. Joly, 1972).

⁶⁴ GALIEN, *De comp. med. per gen.* I, 1 (XIII, 362-363 K.) ; *Antid.* I, 13 (XIV, 65-66 K.). Cf. P. MORAUX, *Galien de Pergame. Souvenirs d'un médecin*, Paris, 1985, p. 24, 138-139 (n° 54), 154-155 (n° 62) ; V. BOUDON-MILLOT (éd.), *Galien*, t. I. *Introduction générale. Sur l'ordre de ses propres livres. Sur ses propres livres. Que l'excellent médecin est aussi philosophe*, Paris, 2007 (CUF), p. LXXI-LXXII ; EAD., « Un traité perdu de Galien miraculeusement retrouvé, le *Sur l'inutilité de se chagriner* : texte grec et traduction française », in V. BOUDON-MILLOT, A. GUARDASOLE, C. MAGDELAINÉ (éds), *La science médicale antique. Nouveaux regards. Études réunies en l'honneur de Jacques Jouanna*, Paris, 2007, p. 76-80.

place l'une ou l'autre intervention, soit en leur prescrivant et en leur fournissant des médicaments. Le médecin disposait ainsi, dans son *ιατρείον*, du matériel nécessaire à l'exercice de son art, en particulier les instruments et les remèdes. À l'occasion, il pouvait être amené à pratiquer des opérations délicates. De fait, s'il pouvait refuser de traiter un malade qu'il jugeait incurable⁶⁵, un médecin antique ne pouvait se tourner vers un confrère plus compétent ou vers une structure plus adaptée. Il se trouvait donc dans l'obligation d'appliquer lui-même les traitements à tous les malades qui le consultaient dans son *ιατρείον* et qu'il acceptait de prendre en charge. Il devait aussi préparer et distribuer lui-même les médicaments à ses patients, étant donné qu'il n'existait pas, dans l'Antiquité, d'établissements semblables à nos pharmacies, qui auraient assuré la vente des remèdes prescrits par les médecins. Si de nombreux préparateurs et vendeurs de remèdes, tel le pharmacopole, sont attestés dès l'époque classique, il semble que les médecins cherchaient à se distinguer de ces concurrents, préférant fournir à leurs malades leurs propres préparations plutôt que de les diriger vers l'un ou l'autre de ces marchands ambulants, à la réputation souvent douteuse⁶⁶. Enfin, remarquons qu'une partie de l'activité du médecin s'opérait hors de son cabinet, lors de visites au domicile des malades⁶⁷. Certains d'entre eux ne pouvaient se déplacer et il incombait au praticien de se rendre à leur chevet, afin de les examiner et de les soigner, si du moins leurs moyens le leur permettaient.

Ἔργαστήριον : un synonyme d'ιατρείον

Si le mot *ιατρείον* correspond à la dénomination usuelle du cabinet médical dans l'Antiquité grecque, il semble qu'un synonyme au moins a pu être employé par les Anciens, bien qu'il ne soit que rarement attesté dans l'état actuel de la documentation. Nous avons, de fait, relevé deux occurrences épigraphiques du terme *ἐργαστήριον* appliqué à un centre médical. Construit sur le verbe *ἐργάζομαι*, « travailler », le neutre *ἐργαστήριον* désigne « tout endroit où l'on travaille », notamment « une fabrique, un atelier » ou « une boutique, une échoppe »⁶⁸. Ce mot est donc généralement employé dans un contexte économique, pour désigner n'importe quel lieu où s'exerce une occupation professionnelle, le plus souvent commerciale ; les Anciens parlent ainsi d'*ἐργαστήριον* pour une fabrique de boucliers⁶⁹, un atelier

⁶⁵ Cf. H. FLASHAR, J. JOUANNA (éds), *Médecine et morale dans l'Antiquité*, Vandœuvres/Genève, 1997.

⁶⁶ Cf. É. SAMAMA, « *Thaumatopoiioi pharmakopôlai*. La singulière image des préparateurs et vendeurs de remèdes dans les textes grecs », in Fr. COLLARD, É. SAMAMA (éds), *Pharmacopoles et apothicaires. Les « pharmaciens » de l'Antiquité au Grand Siècle*, Paris, 2006, p. 7-27.

⁶⁷ Voir, entre autres, J. ANDRÉ, *Être médecin à Rome*, Paris, 1987, p. 75-80, 84-85 ; Ph. MUDRY, « Le médecin dans l'Antiquité grecque et romaine », in L. CALLEBAT (éd.), *Histoire du médecin*, Paris, 1999, p. 41-42.

⁶⁸ Cf. LSJ, s.v. *ἐργαστήριον*, p. 682 ; P. CHANTRAINE, s.v. *ἔργον*, *DELG* (1999), p. 364-366.

⁶⁹ LYSIAS, *Discours* XII, 8, 120.

d'armuriers⁷⁰, une exploitation minière⁷¹, la boutique d'un charcutier⁷² ou d'un barbier⁷³.

Rappelons cependant l'utilisation de ce mot dans un papyrus du III^e s. ap. J.-C., de provenance inconnue, évoqué précédemment⁷⁴. Dans une lettre à sa mère, Sérènos signale le souci que donnent à son frère Markos ses malades et son *ιατρειον* ainsi que la difficulté qu'éprouve le médecin à quitter ses patients et son *εργαστηριον*. Dans ce passage, *ιατρειον* et *εργαστηριον* sont utilisés successivement avec le même sens. Les deux termes sont donc employés ici l'un pour l'autre, en tant que synonymes.

De même, dès le milieu du III^e s. av. J.-C., une inscription⁷⁵, découverte dans une tombe d'une nécropole de Métaponte, en Italie du Sud, témoigne d'un usage particulier du mot *εργαστηριον*, en rapport avec le secteur médical. Il apparaît sur une tablette en plomb, qui renferme une formule imprécatoire à l'encontre d'un groupe de dix-sept médecins de la ville. Désirant les contraindre à l'inaction, l'auteur de la *defixio* cite nommément les dix-sept praticiens visés. Mais il maudit également leur *εργαστηριον*, « afin qu'ils ne puissent plus travailler mais demeurent inactifs et rencontrent des échecs dans leurs belles actions »⁷⁶. Le neutre *εργαστηριον* désigne sans aucun doute ici le local où exerçaient les dix-sept médecins, c'est-à-dire leur *ιατρειον*.

Le recours au terme *εργαστηριον* sur une tablette de malédiction n'est guère étonnant : plusieurs autres *defixiones*⁷⁷, mises au jour en Attique notamment, visent un *εργαστηριον*, mais toujours au sens économique d'« atelier » ou de « boutique ». L'usage fréquent du mot *εργαστηριον* dans cette catégorie spécifique de textes a pu inciter l'auteur de l'imprécation de Métaponte à choisir ce terme plutôt que l'habituel

ιατρειον. En outre, le recours au substantif *εργαστηριον* peut être expliqué par le niveau de langue de ce texte : ce n'est peut-être pas un médecin qui s'exprime ici, mais plutôt un envieux qui souhaite la ruine économique ou financière des médecins du cabinet de Métaponte. L'auteur de la malédiction aurait ainsi utilisé un terme plus général, moins spécialisé. Par ailleurs, l'emploi du mot *εργαστηριον* peut être le reflet de l'état d'esprit de l'imprécateur ; qu'il soit ou non médecin, cet individu n'appréciait guère les praticiens de Métaponte cités dans le texte. Qualifier leur lieu de travail d'*εργαστηριον*, c'est-à-dire de vulgaire atelier, était une manière de leur dénier toute compétence médicale.

Enfin, son choix a pu être motivé par une autre raison, à savoir la nature de l'établissement médical maudit. Le nombre élevé de médecins concernés, dix-sept au total, a retenu l'attention de plusieurs chercheurs. F.G. Lo Porto, le premier éditeur du texte, a voulu y voir les noms de médecins-philosophes pythagoriciens, regroupés en association⁷⁸. M. Lombardo estime plutôt qu'il s'agissait des noms d'un médecin et de tous les assistants qui travaillaient à ses côtés⁷⁹. Il nous semble cependant qu'une explication plus simple pourrait être fournie, précisément en relation avec l'emploi du mot *εργαστηριον*. Pourquoi les dix-sept *iatroi* mentionnés n'auraient-ils pas travaillé dans une seule et unique institution, une sorte de grand centre de soins, ouvert à la population de Métaponte, mais accueillant aussi des malades venus de toute la région⁸⁰ ? Plusieurs médecins locaux – les noms cités dans la *defixio* appartiennent à l'onomastique tarentine⁸¹ – se seraient regroupés pour financer la construction d'un imposant établissement médical, dans lequel chacun aurait possédé son propre cabinet, à moins qu'ils ne s'y soient relayés. La taille importante de l'établissement médical visé aurait incité l'auteur de l'imprécation à parler d'*εργαστηριον*, et non d'*ιατρειον*, puisqu'il ne s'agissait pas d'un simple cabinet de consultation appartenant à un médecin, mais d'un vaste complexe médical, où exerçaient plusieurs praticiens. Il faut signaler que, dans le domaine économique, le terme *εργαστηριον* désigne fréquemment des lieux de travail d'une taille importante. L'orateur athénien Lysias, par exemple, à la fin du V^e s. et au début du IV^e s. av. J.-C., présente comme un *εργαστηριον*, la grande fabrique de boucliers qu'il dirigeait avec son frère⁸². De même, Démosthène, au IV^e s. av. J.-C., qualifie d'*εργαστηριον* une exploitation

⁷⁰ PLUTARQUE, *Moralia*, 598d (= *Le démon de Socrate*, 34).

⁷¹ DÉMOSTHÈNE, *Plaidoyers civils* XXXVII, 1-4 ; ISÉE, *Discours* III, 22, 40.

⁷² ARISTOPHANE, *Les cavaliers*, 744.

⁷³ PLUTARQUE, *Moralia*, 973b.

⁷⁴ P. ROSS, *Georg.* III, 2, l. 8-10. Cf. *supra*, p. 118, n. 8.

⁷⁵ F.G. LO PORTO, « Medici pitagorici in una defixio greca da Metaponto », *PP* 35 (1980), p. 282-288 ; M. GIGANTE, « Sulla defixio Metapontina », *PP* 35 (1980), p. 381-382 ; *SEG* 30, 1175 ; F.G. LO PORTO, « X. Metaponto (Matera). – Nuovi scavi nella città e nella sua necropolis », *NSA* 35 (1981), p. 352 ; *Bull. ép.* 1984, 539 ; D.R. JORDAN, « A Survey of Greek Defixiones Not Included in the Special Corpora », *GRBS* 26 (1985), p. 180, n° 124 ; J.G. GAGER, *Curse Tablets and Binding Spells from the Ancient World*, New York/Oxford, 1992, p. 172-173, n° 81 ; M. LOMBARDO, « Professione medica e magia a Metaponto (A proposito del katadesmos *SEG* 1980, nr. 1175) », *StAnt* 8/2 (1995), p. 95-106 ; *SEG* 45, 1448 ; L. DUBOIS, *Inscriptions grecques dialectales de Grande Grèce*, t. II. *Colonies achéennes*, Genève, 2002, p. 114-117, n° 60 ; SAMAMA, *o.c.* (n. 14), p. 542-543, n° 506 (Κα<τα>διδημι τῶνδ<ε> πρῶτον ἐργαστήριον · καταδιδημι ὡ[στε] μὴ ἐργάζεσθαι ἀλλὰ ἀεργεῖν καὶ ἀτυχεῖν τῶν τοῦδε καλῶν. [Πά]λιν καταδιδημι τοῦ[δε] [τῶν] ἱατρῶν ὡστε μὴ ἐργ[άζε]σθαι, ἀλλ' ἀεργεῖν [τ]οὺς ἐν τῷ βολίμῳ γε[γραμ]μένους πάντας · Φίλω[ν] Νέαρχος, Δικαῖς, Θεόδ[ωρος], Ἐ[---]ης Σιμυλίων, Τρη[---], Λέων, Ἀγίας, Θευδωρίδ[ας], [Βά]καλλες, Φιλοκλῆς, [---]οῦχος Τερεπ[---] [---]ων, Ζώιλο[ς] Ξε[---]).

⁷⁶ *Ibid.*, p. 543, n° 506, l. 1-6 (trad. É. Samama, 2003).

⁷⁷ *IG* III 3, 68, 71, 74 et 75.

⁷⁸ LO PORTO, *o.c.* (n. 75), p. 287-288. – L'hypothèse de Lo Porto est toutefois généralement abandonnée aujourd'hui, cf. LOMBARDO, *o.c.* (n. 75), p. 100-102 ; DUBOIS, *o.c.* (n. 75), p. 116 ; SAMAMA, *o.c.* (n. 14), p. 543, n. 48.

⁷⁹ LOMBARDO, *o.c.* (n. 75), p. 102-104. Lombardo explique la dénomination d'*iatroi* donnée à des individus qui ne seraient que de simples assistants par le passage de Platon (*Lois* IV, 720a), où le philosophe affirme que les *ὑπηρέται* secondant le médecin étaient également qualifiés de *iatroi*. Cf. *supra*, p. 124.

⁸⁰ Métaponte se situait, en effet, dans l'une des régions les plus peuplées de Grande Grèce, suite à la fondation de nombreuses colonies grecques, dont Tarente, Siris et Sybaris, sur la côte ionienne. Voir notamment G. PUGLIESE-CARRATELLI, « Profil de l'histoire politique des Grecs en Occident », in ID. (éd.), *Grecs en Occident*, Milan, 1996, p. 148, 151-153.

⁸¹ Cf. LO PORTO, *o.c.* (n. 75), p. 284-286 ; *SEG* 30, 1175, p. 322 ; LOMBARDO, *o.c.* (n. 75), p. 100-101.

⁸² LYSIAS, *Discours* XII, 8, 120.

minière de Maronée, qui occupait trente esclaves⁸³. Quant à l'auteur de la *defixio* de Métaponte, il pourrait s'agir d'un praticien jaloux, écarté de ce grand centre de soins, souhaitant provoquer la ruine de l'ἐργαστήριον et réduire ses confrères à l'inactivité, afin de récupérer leur clientèle⁸⁴.

Un second document épigraphique confirme l'utilisation du mot ἐργαστήριον dans un sens médical. À Magnésie du Méandre, dans l'ouest de l'Asie Mineure, une inscription⁸⁵ du I^{er} s. ap. J.-C., célèbre un certain Tibérios Claudios Tyrannos⁸⁶. Natif de la cité ionienne, il rentre dans sa patrie, après avoir passé l'essentiel de sa vie à Rome. Affranchi de l'empereur, il se voit alors accorder des honneurs de la part de ses concitoyens et est nommé hôte du peuple. Le décret honorifique gravé à cette occasion nous éclaire sur le parcours de cet homme, visiblement assez âgé lors de son retour à Magnésie du Méandre. Esclave, il s'est illustré au service de la famille impériale sous les règnes de Claude, dont il a pris les nom et prénom lors de son affranchissement, ainsi que vraisemblablement de Néron, puisqu'il est dit avoir été approuvé par les jugements des empereurs (ἀνή[ρ] δεδοικμασμένος τοῖς θεοῖς κριτηρίοις τῶν Σεβαστῶν). Or l'approbation des empereurs a précisément pour motif l'habileté médicale (ἐπί τε τῇ τέχνῃ τῆς ἰατρικῆς) de Tyrannos ainsi que la modération de son caractère. Le personnage dont il est ici question ne porte pas le titre de médecin – il n'est pas qualifié d'*iatros* –, mais il semble avoir reçu, lors de son séjour romain, une formation médicale pointue. Peut-être était-il, en tant qu'esclave, l'assistant d'un médecin impérial, ce qui expliquerait que le statut de médecin ne lui ait pas été reconnu, bien qu'il ait pu acquérir des connaissances et des capacités suffisantes⁸⁷.

⁸³ DÉMOSTHÈNE, *Plaidoyers civils* XXXVII, 1-4.

⁸⁴ D'autres hypothèses ont été proposées quant à l'identité de l'auteur de la malédiction de Métaponte : elle serait due à un malade mécontent des services des médecins de l'ἐργαστήριον, ou encore aux proches d'un patient décédé après un traitement inefficace ; cf. DUBOIS, *o.c.* (n. 75), p. 117 ; SAMAMA, *o.c.* (n. 14), p. 543, n. 47. Quant à M. Lombardo, en accord avec son hypothèse selon laquelle l'ἐργαστήριον était occupé par un médecin et ses assistants, il estime que la malédiction a été formulée par un ancien collaborateur exclu par son patron ; cf. LOMBARDO, *o.c.* (n. 75), p. 104.

⁸⁵ P. FOUART, « Variétés », *BCH* 12 (1888), p. 328-332 ; *I. Magn.* 113 ; *Syll.*³ 807 ; COHN-HAFT, *o.c.* (n. 1), p. 84-85, n° 62 ; SAMAMA, *o.c.* (n. 14), p. 345-347, n° 224 ([...] Ἐπ(ε)ἰ Τιβέριος Κλαύδιος Σεβαστοῦ ἀπελεύθερος Τύραννος, πολεῖτης ἡμέτερος, ἀνή[ρ] δεδοικμασμένος τοῖς θεοῖς κριτηρίοις τῶν Σεβαστῶν ἐπί τε τῇ τέχνῃ τῆς ἰατρικῆς καὶ τῇ κοσμιότητι τῶν ἠθῶν, παρραγενόμενος ἰς τὴν πατρίδα ἀνάλογον πεποιήται τὴν ἐπιδημίαν τῇ περὶ ἑαυτὸν ἐν πᾶσι σεμνότητι, προσενεχθεὶς φι[λ]ανθρωπῶς πᾶσι τοῖς πολεῖταις, ὡς μηδένα ὑπ' αὐτοῦ παρὰ τὴν ἀξίαν τοῦ καθ' ἑαυτὸν μεγέθους ἐπιβεβαρῆσθαι, ἐφ' οἷς ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος ἀποδεχόμενοι[ν] τὸν ἄνδρα προσῆκον ἤγηται τιμῆσαι αὐτόν. Δεδόχθαι τῇ βουλῇ καὶ τῷ δήμῳ, τετιμῆσθαι Τιβέριον Κλαύδιον Σεβαστοῦ ἀπελεύθερον Τύραννον καὶ εἶναι ἐν ἀποδοχῇ τῷ δήμῳ, δεδόσθαι τε αὐτῷ ἀτέλειαν πάντων <δὲ> τῶν τελῶν ὧν κατεσκευάκε ἐργαστηρίων ἐπὶ τῆς χώρας ἧς κώμη Καδυίη).

⁸⁶ Cf. G. MARASCO, « I medici di corte nell'impero romano », *Prometheus* 28 (1998), p. 262, n° 53.

⁸⁷ É. Samama évoque également la possibilité que Tyrannos ne soit pas qualifié de médecin dans cette inscription, car, déjà âgé, il n'exerçait plus et ne souhaitait plus exercer la

De retour dans sa ville natale, Tib. Cl. Tyrannos reste modeste ; il n'abuse pas de sa position privilégiée en tant qu'affranchi de l'empereur, et fait preuve de bienveillance envers ses concitoyens, les incitant par son comportement à lui décerner l'éloge. Ses bonnes dispositions transparaissent notamment dans le don de bâtiments, qu'il fait construire sur le sol du bourg de Kaduiè⁸⁸ et pour lesquels il bénéficie de l'exemption de toutes les taxes (δεδοσθαι τε αὐτῷ ἀτέλειαν πάντων <δὲ> τῶν τελῶν ὧν κατεσκευάκε ἐργαστηρίων ἐπὶ τῆς χώρας ἧς κώμη Καδυίη). Or le terme employé, dans les dernières lignes du décret, pour désigner les édifices offerts par l'ancien esclave, est précisément le substantif neutre ἐργαστήριον. Mais quelle était la fonction de ces bâtiments ? Deux réponses peuvent être apportées à cette question. D'après É. Samama⁸⁹, il s'agissait de boutiques ou de fabriques au sens commercial du terme : à son retour dans sa patrie, Tyrannos aurait abandonné la médecine au profit d'occupations économiques indéterminées, ouvrant des ateliers ou des échoppes, dans lesquels étaient fabriqués et/ou vendus certains produits. L'exemption d'impôts accordée par le peuple de Magnésie s'accorderait ainsi parfaitement avec ses nouvelles activités de marchand ou de commerçant.

Cette hypothèse ne nous semble cependant pas satisfaisante. L'identité de Tyrannos elle-même suggère plutôt une vocation médicale pour les édifices dont il a financé la construction. De fait, toutes les informations biographiques données par l'inscription micrasiatique présentent l'affranchi de Claude, sinon comme un médecin, du moins comme un individu qui s'est illustré dans le secteur médical. C'est pour son savoir-faire médical, et uniquement pour son savoir-faire médical, qu'il a été récompensé par les empereurs et honoré par sa cité. Pourquoi supposer, dès lors, qu'il aurait radicalement changé d'orientation professionnelle à la fin de sa vie ? Le seul élément qui étaye cette interprétation est l'emploi du terme ἐργαστήριον, lequel concerne d'ordinaire des activités économiques. Or l'inscription de Métaponte, étudiée précédemment, fournit un exemple de recours au terme ἐργαστήριον dans un contexte médical, pour désigner le lieu de travail d'un, voire vraisemblablement de plusieurs médecins. Malgré l'éloignement tant spatial que temporel de ces deux textes, ἐργαστήριον y est utilisé dans une acception très proche, qui justifie de tenter un rapprochement entre les deux inscriptions. Les ἐργαστήρια construits par Tyrannos à Magnésie du Méandre pourraient être eux aussi des lieux où exerçaient des médecins. L'exemption de toutes les taxes dont jouissait Tyrannos pour ces bâtiments s'expliquerait alors par le rôle d'utilité publique reconnu à de semblables centres de soins.

Un dernier détail du décret de Magnésie a retenu notre attention, à savoir l'utilisation du pluriel pour lesdits ἐργαστήρια. Ce sont plusieurs établissements qui ont été bâtis à l'initiative de Tyrannos. Or, il ressort des termes de notre inscription que

médecine. Cette hypothèse me semble néanmoins moins convaincante, car l'habitude était plutôt, dans l'Antiquité, de mentionner tous les titres obtenus par un individu, à plus forte raison dans un décret honorifique qui loue ses mérites. Cf. SAMAMA, *o.c.* (n. 14), p. 346, n. 15.

⁸⁸ Le village de Kaduiè, totalement inconnu par ailleurs, se trouvait probablement sur le territoire de Magnésie du Méandre. Cf. L. ZGUSTA, *Kleinasiatische Ortsnamen*, Heidelberg, 1984, p. 210, § 403-2.

⁸⁹ Cf. SAMAMA, *o.c.* (n. 14), p. 346, n. 15.

l'ancien esclave impérial n'a pas pratiqué lui-même l'art médical dans ces *ἐργαστήρια*, mais qu'il en a seulement financé l'édification, bénéficiant, à cette occasion, de l'exemption d'impôts. Après avoir accompli, avec succès, l'ensemble de sa carrière médicale à Rome, il semble s'être montré désireux d'améliorer la pratique de la médecine dans sa cité natale, offrant à ses concitoyens la possibilité de se faire soigner sur place, non pas dans un, mais dans plusieurs cabinets de consultation. Tyrannos aurait ainsi mis à la disposition de ses compatriotes des installations médicales d'une taille relativement développée, qui ne sont pas sans évoquer le grand *ἐργαστήριον* de Métaponte, où travaillaient dix-sept médecins. Comme dans la *defixio* de Grande Grèce, le terme *ἐργαστήριον* désignerait, à Magnésie du Méandre, un établissement de soins d'une taille inhabituelle, plus important qu'un simple cabinet médical individuel.

Conclusion

Dans le monde grec, les termes *ιατρείον* et *ἐργαστήριον* désignaient donc, à titre exceptionnel pour l'*ἐργαστήριον*, les lieux d'exercice des médecins privés. Équivalent du cabinet de consultation, l'*ιατρείον* était un local professionnel privé dévolu à l'exercice de la médecine : le praticien, qui en était propriétaire, y recevait les malades, les examinait et les soignait contre rétribution. Bien que le médecin ait pu être aidé, en ce lieu, par l'un ou l'autre élève ou assistant, il ne s'agissait nullement d'un hôpital ou d'une clinique ; le patient ne séjournait pas dans l'*ιατρείον*, il rentrait chez lui après avoir bénéficié des soins ou des prescriptions du médecin.

Quant à l'*ἐργαστήριον*, outre son emploi ponctuel comme synonyme d'*ιατρείον*, il semble correspondre, dans les inscriptions de Métaponte et de Magnésie du Méandre, à un établissement médical de dimensions plus importantes, où exerçaient plusieurs médecins. Il ne peut pas, pour autant, être assimilé à un hôpital public, puisqu'à l'instar de l'*ιατρείον*, il fonctionnait comme une structure privée, à l'exemple de celui de Magnésie du Méandre, construit aux frais d'un particulier, en l'occurrence un médecin originaire de la ville. Certes, les deux documents épigraphiques dont nous disposons interviennent dans des contextes tant géographiques que chronologiques très éloignés. Néanmoins ils attestent une utilisation similaire du terme *ἐργαστήριον* dans un sens médical : l'*ἐργαστήριον* y apparaît comme une sorte de grand centre de soins, dans lequel plusieurs médecins travaillaient ensemble. La vocation de semblables associations médicales n'a cependant pu être précisée.

Le fonctionnement des *ιατρεία* des Anciens pourrait toutefois être encore éclairé par le biais des sources matérielles. De fait, nous possédons plusieurs documents archéologiques qui représentent le médecin en activité dans son cabinet. L'aryballe Peytel⁹⁰, par exemple, figure, au début du V^e s. av. J.-C., une scène d'opération qui se déroule dans un *ιατρείον* : un médecin, assis sur un siège, pratique une saignée au bras droit d'un malade, alors que d'autres patients attendent leur tour⁹¹. La

localisation de la scène est confirmée par un triple détail à l'arrière-plan : de part et d'autre du médecin sont suspendues au mur trois ventouses, symbole par excellence de la profession médicale dans l'iconographie. Par ailleurs, un sarcophage en marbre d'Ostie⁹², daté du IV^e s. ap. J.-C., est décoré d'un relief qui montre un médecin assis dans son cabinet, en train de lire un *volumen*. Devant lui, est ouverte une étagère qui renferme d'autres rouleaux ainsi qu'un bol, sans doute destiné à contenir une préparation pharmaceutique ; un étui à instruments chirurgicaux est posé sur le meuble⁹³. Un examen attentif de pareilles images nous apporterait sans doute des renseignements complémentaires sur l'exercice de la médecine à l'intérieur du *ιατρείον*, sur le déroulement des consultations et les actes médicaux posés par les praticiens.

Maître de conférences
Archéologie grecque
Université de Liège
Quai Roosevelt, 1b – Bât. A4
B-4000 Liège
Email : cnissen@ulg.ac.be

Cécile NISSEN

⁹² New York, Metropolitan Museum of Art, Inv. Nr. 48.76.1.

⁹³ Cf. A. KRUG, *Heilkunst und Heilkult. Medizin in der Antike*, Munich, 1993² [1985], p. 43, 45 (fig. 12) ; R. JACKSON, *Doctors and Diseases in the Roman Empire*, Londres, 2000, p. 73-74 (fig. 17) ; G. CAVALLLO, « Galeno e la levatrice. Qualche riflessione su libri e sapere medico nel mondo antico », *MedSec* 14/2 (2002), p. 407-409.

⁹⁰ Paris, Louvre, Inv. CA 2183.

⁹¹ Cf. A. HILLERT, *Antike Arztendarstellungen*, Francfort/Berne/New York/Paris, 1990, p. 214-217 (Abb.34).